

UNITE «COMITE SCIENTIFIQUE ET FORUM CONSULTATIF»

Parme, le 30 juin 2011
EFSA/AF/M/2011/388/PUB/FIN

Rapport

**RÉUNION CONJOINTE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU FORUM CONSULTATIF
DE L'EFSA
PARME (ITALIE), 16 MARS 2011**

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<i>Diána Bánáti (présidente)</i>	<i>Jan Mousing</i>
<i>Sue Davies (vice-présidente)</i>	<i>Milan Pogacnik</i>
<i>Piergiuseppe Facelli (vice-président)</i>	<i>Jiri Ruprich</i>
<i>Manuel Barreto Dias</i>	<i>Sinikka Turunen</i>
<i>Marianne Elvander</i>	<i>Bernhard Url</i>
<i>Matthias Horst</i>	<i>Pieter Vanthemsche</i>
<i>Milan Kováč</i>	<i>Robert Vanhoorde (représentant de la Commission européenne)</i>
<i>Stella Michaelidou-Canna</i>	

MEMBRES DU COMITE SCIENTIFIQUE

<i>Vittorio Silano (président)</i>

MEMBRES DU FORUM CONSULTATIF

Autriche	<i>Roland Grossgut</i>	Italie	<i>Giancarlo Belluzzi</i>
Belgique	<i>Benoît Horion</i>	Lettonie	<i>Gatis Ozoliņš</i>
Bulgarie	<i>Boiko Likov</i>	Lituanie	<i>Sniegulė Ščeponavicienė</i>
Chypre	<i>Popi Kanari</i>	Luxembourg	<i>Félix Wildschutz</i>
République tchèque	<i>Jitka Götzová</i>	Malte	<i>Ingrid Busuttil</i>

Danemark	<i>Henrik C. Wegener</i>	Pays-Bas	<i>Evert Schouten</i>
Estonie	<i>Hendrik Kuusk</i>	Norvège	<i>Kirstin Færden</i>
Finlande	<i>Jaana Husu-Kallio</i>	Pologne	<i>Jan Krzysztof Ludwicki</i>
France	<i>Valérie Baduel</i>	Portugal	<i>Maria João Seabra</i>
Allemagne	<i>Andreas Hensel</i>	Roumanie	<i>Liviu Rusu</i>
Grèce	<i>George-Ioannis Nychas</i>	Slovaquie	<i>Zuzana Bírošová</i>
Hongrie	<i>Maria Szeitzné Szabó</i>	Espagne	<i>Ana Troncoso</i>
Islande	<i>Jón Gíslason</i>	Suède	<i>Leif Busk</i>
Irlande	<i>Alan Reilly</i>	Royaume-Uni	<i>Andrew Wadge</i>

OBSERVATEURS DU FORUM CONSULTATIF

Croatie	<i>Zorica Jurković</i>	Suisse	<i>Michael Beer</i>
Ancienne République yougoslave de Macédoine	<i>Dejan Runtevski</i>	Turquie	<i>Nergiz Özbağ</i>
Monténégro	<i>Jelena Vracar</i>	Commission européenne	<i>Jeannie Vergnettes</i>

REPRESENTANTS DE L'AUTORITE EUROPEENNE DE SECURITE DES ALIMENTS

<i>Catherine Geslain-Lanéelle</i>	<i>Christine Majewski</i>
<i>Hubert Deluyker</i>	<i>Torben Nilsson</i>
<i>Riitta Maijala</i>	<i>Gisèle Gizzi</i>
<i>Anne-Laure Gassin</i>	<i>Jeffrey Moon</i>
<i>Olivier Ramsayer</i>	<i>Gianluca Bonduri</i>
<i>Djien Liem</i>	<i>Elena marani</i>
<i>Bernhard Berger</i>	

ACCUEIL ET OUVERTURE DE LA REUNION

Diána Bánáti déclare la réunion conjointe entre le conseil d'administration et le forum consultatif de l'EFSA ouverte et souhaite la bienvenue aux participants. Elle fait allusion à la participation de certains membres du forum consultatif aux discussions antérieures du conseil d'administration sur la coopération en 2009 et 2010 et annonce l'objectif de la présente réunion conjointe, à savoir déterminer comment renforcer davantage la coopération entre l'EFSA et les États membres dans les domaines de l'évaluation des risques et des communications sur les risques.

COOPERATION ENTRE L'EFSA ET LES ÉTATS MEMBRES EN MATIERE D'EVALUATION DES RISQUES

Sue Davies lance la discussion sur la coopération entre l'EFSA et les États membres sur la coopération en matière d'évaluation des risques en invitant les participants à présenter leurs vues sur les aspects positifs, les défis et les domaines où la coopération pourrait être renforcée.

Il existe un vaste consensus quant au fait que la création de l'EFSA a contribué au développement positif du système européen de sécurité des aliments au cours des dix dernières années et que l'EFSA comme les États membres ont tiré parti de cette coopération.

Les discussions abordent les questions suivantes:

Le dialogue entre les évaluateurs des risques et les gestionnaires dans le domaine des risques aux niveaux national et européen est essentiel pour fixer les priorités dans le domaine de l'évaluation des risques tout en tenant compte d'aspects tels que la charge de la morbidité.

Il est nécessaire de veiller à la continuité et à l'à-propos des activités de recherche aux niveaux national et européen pour soutenir les évaluations des risques en matière de sécurité alimentaire.

Il est admis que les États membres et l'Union font appel au même groupe d'experts. Dès lors, il est nécessaire d'optimiser l'utilisation des ressources limitées aux fins de la viabilité du système d'évaluation des risques qui a été établi. Les discussions analysent comment mieux exploiter les experts, par exemple, en utilisant davantage les groupes de l'EFSA comme des «groupes d'évaluation par des pairs» et comment préparer la nouvelle génération d'experts. À cet égard, il est suggéré de réaliser les évaluations nationales des risques par le développement du travail en réseau.

L'utilité des mécanismes et des outils développés aux fins de la coopération scientifique entre l'EFSA et les États membres, par exemple, les points de contact, les réseaux scientifiques de l'EFSA, les projets lancés au titre de l'article 36 et la plateforme d'échange d'informations, est largement reconnue. Le défi consiste désormais à tirer tout le parti de ces outils. Le rôle important des réseaux dans l'intensification de la coopération entre les États membres est souligné.

Le partage des meilleures pratiques en matière d'indépendance et de transparence permettra d'accroître la confiance des consommateurs vis-à-vis des autorités nationales de sécurité des aliments et de l'EFSA. La confiance des consommateurs envers le système européen de sécurité alimentaire dans son ensemble dépendra également de la transparence des procédures de gestion des risques.

L'harmonisation des activités de collecte des données pourra être renforcée en vue de veiller à la disponibilité des données pour les évaluations des expositions nationales et pour permettre les comparaisons entre les États membres.

Le rôle de l'EFSA sur la scène mondiale pourra être renforcé afin de contribuer aux normes internationales en matière d'évaluation des risques. De plus, l'importance de l'EFSA en tant de «voix de l'Europe» pendant les crises de sécurité alimentaire dans l'UE est soulignée. À cette fin, il convient d'instaurer une coordination active entre l'EFSA et les États membres concernés en temps de crise.

Sue Davies conclut que la coopération est une réussite et que certaines propositions d'amélioration intéressantes ont été échangées dans le but de renforcer encore davantage la coopération et qu'il convient de les explorer. Elle souligne qu'il importe de garantir l'indépendance et la transparence de la procédure d'évaluation des risques.

Diána Bánáti clôt cette séance en exprimant toute sa gratitude aux États membres et à leurs experts pour le précieux soutien qu'ils ont apporté aux travaux de l'EFSA.

COOPERATION ENTRE L'EFSA ET LES ÉTATS MEMBRES EN MATIERE DE COMMUNICATION SUR LES RISQUES

Piergiuseppe Facelli entame la discussion sur la coopération entre l'EFSA et les États membres en matière de coopération sur les risques en invitant les participants à exprimer leurs vues sur les moyens de promouvoir davantage la cohérence dans les communications sur les risques dans l'UE. D'après lui, la réorganisation de l'EFSA permet d'adopter une approche thématique concernant le travail de communication, conformément à la nouvelle stratégie de communication de l'EFSA.

Les discussions abordent les questions suivantes:

Le rôle majeur du groupe de travail «Communications» du forum consultatif pour la coopération et la cohérence dans le domaine des communications sur les risques est souligné.

Les participants sont favorables à une approche thématique du travail de communication et insistent sur la nécessité de simplifier les communications sur les risques et d'en améliorer la pertinence. Cela permettra d'étendre la portée des communications dans les États membres.

Les communications sur les risques dans l'interface entre l'évaluation des risques et la gestion des risques demeurent un défi. À cet égard, la pré-notification des communiqués de presse de l'EFSA est grandement appréciée par les États membres et la Commission européenne.

Les possibilités offertes par les médias sociaux en matière de communication sont considérées comme un domaine à explorer pour les États membres et l'EFSA.

L'influence des communications sur les risques sur les perceptions des risques par les consommateurs est évoquée et il est recommandé de poursuivre les recherches dans ce domaine afin de mieux cibler les communications sur les risques.

CLOTURE DE LA REUNION

Diána Bánáti conclut que l'EFSA et les États membres sont engagés à renforcer la coopération entre eux. Elle indique que le rapport de la réunion comprenant les actions futures sera fourni aux membres du conseil d'administration et du forum consultatif ainsi qu'au comité scientifique de l'EFSA. Elle clôture la réunion en remerciant les participants, les interprètes et les secrétariats pour leurs précieuses contributions.

Mesures clés requises sur la base de la réunion conjointe du conseil d'administration et du forum consultatif de l'EFSA

1. Il est admis que les besoins en matière d'évaluation des risques doivent être pris en compte aux niveaux national et européen et les participants conviennent qu'il est nécessaire de veiller à la continuité et à l'à-propos des activités de recherche dans le domaine de l'évaluation des risques en matière de sécurité alimentaire.
2. Il est nécessaire d'assurer un dialogue permanent avec les gestionnaires de risques aux niveaux national et européen afin de fixer les priorités dans le domaine de l'évaluation des risques tout en tenant compte d'aspects tels que la charge de la morbidité.
3. Il est nécessaire d'optimiser l'utilisation des ressources limitées aux fins de la viabilité du système d'évaluation des risques qui a été établi, entre autres, par l'utilisation optimale des experts disponibles, en préparant le développement de la nouvelle génération d'experts avec l'appui de la Commission européenne et par la contribution accrue des organismes nationaux chargés de l'évaluation des risques aux travaux de l'EFSA.
4. Il existe un besoin avéré de garantir une meilleure utilisation des mécanismes et des outils développés tels que les réseaux, la plateforme d'échange d'informations, les points de contact et les activités menées au titre de l'article 36 de l'EFSA.
5. Il convient de partager les meilleures pratiques en matière d'indépendance et de transparence afin d'accroître la confiance entre les États membres et l'EFSA dans l'intérêt des consommateurs.
6. Les activités de collecte des données doivent être renforcées à des fins de comparaison entre les États membres et pour que les données puissent être utilisées au niveau national pour les évaluations des expositions.
7. L'EFSA doit continuer de consolider sa position internationale en renforçant son rôle majeur de «voix de l'Europe» en temps de crise, même au niveau national, et en contribuant à l'évaluation des risques sur la scène mondiale.
8. La stratégie de communication en cours d'élaboration doit tenir compte de la nécessité de simplifier les communications et d'en améliorer la pertinence, ainsi que de la possibilité d'étendre la portée de ces communications dans les États membres. Parmi les propositions d'amélioration à cet égard, il est suggéré d'adopter une approche thématique. L'EFSA travailler actuellement sur une approche qui pourrait être basée sur les médias sociaux à l'avenir. Celle-ci pourrait être utilisée dans des situations ponctuelles, telles que des périodes de crise.